

Généralisation de la collecte en apport volontaire des biodéchets

Communiqué de presse

Après une phase expérimentale positive en 2018, le SMICTOM d'Alsace Centrale mettra à disposition de tous les habitants du territoire un dispositif de collecte des biodéchets en apport volontaire à partir du second semestre 2019. Les biodéchets concernés sont les déchets alimentaires (restes de repas et de préparation de repas).

1. Le tri des biodéchets devient indispensable

Aujourd'hui, chacun a conscience qu'il est important de réduire les tonnages de déchets enfouis ou incinérés, pour des questions de respect de l'environnement et de coûts pour la collectivité. La loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte va dans ce sens en imposant la mise en œuvre d'un système de collecte des biodéchets à la source d'ici 2022.

En Alsace Centrale, les biodéchets étaient depuis plus de vingt ans séparés mécaniquement des autres déchets du bac gris et compostés sur notre installation de compostage de Scherwiller. Cette dernière, vétuste et touchée par un incendie en juillet 2018, est à l'arrêt et ne pourra maintenir son activité en l'état. Les déchets actuellement collectés dans le bac gris sont donc détournés vers des sites de stockage et d'incinération extérieurs à l'Alsace Centrale, avec des surcoûts importants. Les biodéchets représentant 48 % de nos bacs gris, il est donc important pour le SMICTOM d'agir.

2. Une phase expérimentale en 2018

Depuis août 2018, six quartiers pilotes du territoire expérimentent un nouveau dispositif. Les foyers témoins se sont vus remettre un bioseau qui leur permet de stocker temporairement leurs biodéchets avant de les déposer dans des bornes d'apport volontaire spécifiques. Les informations collectées par le SMICTOM montrent que les foyers sensibilisés, qui jouent le jeu, apportent d'importantes quantités de biodéchets, évitant ainsi une incinération coûteuse et inutile : les biodéchets collectés à part sont en effet valorisés par méthanisation à Ribeauvillé pour produire de l'énergie ainsi qu'un précieux engrais pour les cultures agricoles.

3. Une généralisation à partir du 1er juin 2019

Fort des enseignements de cette expérimentation, le SMICTOM généralisera progressivement la collecte des biodéchets par apport volontaire à l'ensemble des foyers, Communauté de Communes par Communauté de Communes, entre début juin et décembre 2019. Dans un premier temps, le SMICTOM décidera en lien avec les communes des emplacements des 560 bornes d'apports volontaires qui seront déployées sur le territoire. Ensuite, il sensibilisera les 130 000 habitants d'Alsace Centrale pour expliquer concrètement comment trier et apporter ses biodéchets aux points de collecte.

L'arrêt précipité de l'unité de compostage en raison de l'incendie met en lumière l'enjeu environnemental primordial de la valorisation des biodéchets et l'urgence d'y répondre au mieux. Ce sont ainsi près de la moitié des déchets aujourd'hui incinérés qui pourraient être valorisés et qui permettraient d'enrichir en humus nos terres agricoles en remplacement des engrais solubles de synthèse, au bénéfice de la nappe phréatique et en réponse à des problématiques de santé publique. L'enjeu financier est aussi important : 1 kg de biodéchets compostés ou méthanisés coûte deux fois moins cher qu'un kilo de déchets incinérés.

Notre objectif est ainsi de poursuivre cette valorisation organique initiée en 1994, en travaillant à la réalisation d'un compost de bien meilleure qualité, utilisable en agriculture biologique, afin de pouvoir offrir aux terres d'Alsace Centrale cette ressource si précieuse aux cultures et à la biodiversité. Une manière de mettre en place un cercle vertueux en répondant au mieux à la réglementation... et à nos convictions.

Enfin, le SMICTOM tient à rappeler que le compostage à domicile reste, pour ceux qui peuvent le pratiquer, le meilleur moyen de valoriser ses biodéchets : ces derniers sont valorisés naturellement et sans nuisance et permettent d'enrichir les cultures et jardins.

Les agents du SMICTOM se tiennent à la disposition des habitants pour les conseiller et les accompagner dans leur processus de valorisation des biodéchets.